



## Demande d'obtention d'une carte d'identité pour les personnes mineures

Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite. Dans le cas d'un renouvellement, si l'ancienne carte nationale d'identité ne peut pas être présentée (en cas de perte ou vol), le prix de la demande est de **25 euros en timbre fiscal**.

La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande de carte d'identité. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

### Pièces à fournir :

PREMIERE DEMANDE		
Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport	Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un <b>passeport sécurisé</b>	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un <b>passeport non sécurisé</b> valide ou périmé depuis moins de deux ans.
Pièces requises		
Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé	Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé	Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé
<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>
Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>	Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>	Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>
Un <b>justificatif d'état civil</b> du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation (de <b>moins de 3 mois</b> )  ou  Le <b>livret de famille des parents</b>	Le <b>passeport sécurisé</b> dont le demandeur est déjà titulaire	Le <b>passeport</b> dont le demandeur est déjà titulaire
Un <b>justificatif de la nationalité</b> si le justificatif d'état civil ne suffit pas	Le <b>livret de famille des parents</b>	Le <b>livret de famille des parents</b>
<b>Jugement de divorce</b>	<b>Jugement de divorce</b>	<b>Jugement de divorce</b>

RENOUVELLEMENT		
Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un <b>passeport sécurisé</b>	Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée ou non depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de <b>passeport sécurisé</b>
Pièces requises		
Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé	Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé	Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé
<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>
Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>	Le <b>passeport sécurisé</b> ou l' <b>ancienne carte d'identité cartonnée (C.N.I)</b>	Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>
L' <b>ancienne carte nationale d'identité sécurisée</b> dont le renouvellement est demandé	Le <b>livret de famille des parents</b>	Un <b>justificatif d'état civil</b> si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans Et le <b>livret de famille des parents</b>
Le <b>livret de famille des parents</b>	<b>Jugement de divorce</b>	L' <b>ancienne carte d'identité cartonnée</b>
<b>Jugement de divorce</b>		Un <b>justificatif de la nationalité</b> si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans  <b>Jugement de divorce</b>

<b>DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL</b>		
Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans. <b>Timbre fiscal 25€</b>	Vous pouvez présenter un <b>passport sécurisé</b> ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans. <b>Timbre fiscal 25€</b>	Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans. <b>Timbre fiscal 25€</b>
<b>Pièces requises</b>		
La <b>déclaration</b> de perte ou de vol	La <b>déclaration</b> de perte ou de vol	La <b>déclaration</b> de perte ou de vol
Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé	Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé	Le <b>formulaire de demande CERFA</b> complété et signé
<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm	<b>2 photographies d'identité</b> identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm
Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>	Un <b>justificatif de domicile de moins de 3 mois</b>
Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>	Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>	Un <b>justificatif de l'autorité parentale (C.N.I)</b>
Le <b>livret de famille des parents</b>	<b>Passport sécurisé</b> en cours de validité	Un <b>justificatif d'état civil</b> du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans Et le <b>livret de famille des parents</b>
<b>Jugement de divorce</b>	Le <b>livret de famille des parents</b>  <b>Jugement de divorce</b>	Un <b>justificatif de la nationalité</b> si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans  <b>Jugement de divorce</b>